INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
Circonscription d'Andolsheim

Colmar, le 4 juillet 2019

NOTE DE SERVICE N° 9
Année scolaire 2018 - 2019

Sommaire :

1. **Calendrier scolaire 2019-2020 et organisation de la pré-rentrée**
2. **Circulaire de rentrée et ressources.**
3. **Aménagement de l'obligation d'assiduité pour les élèves de PS**
4. **Rentrée en musique**
5. **Semaine du goût**
6. **Mission lecure -écriture**
7. **Ressources**

1. CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 ET ORGANISATION DE LA PRE-RENTREE

	Zone A	Zone B (académie de Strasbourg)	Zone C
Prérentrée des enseignants	**Vendredi 30 août 2019**		
Rentrée scolaire des élèves	**Lundi 2 septembre 2019**		
Toussaint	**Samedi 19 octobre 2019** **Lundi 4 novembre 2019**		
Noël	**Samedi 21 décembre 2019** **Lundi 6 janvier 2020**		
Hiver	Samedi 22 février 2020 Lundi 9 mars 2020	**Samedi 15 février 2020** **Lundi 2 mars 2020**	Samedi 8 février 2020 Lundi 24 février 2020
Printemps	Samedi 18 avril 2020 Lundi 4 mai 2020	**Samedi 11 avril 2020** **Lundi 27 avril 2020**	Samedi 4 avril 2020 Lundi 20 avril 2020
Début des vacances d'été	**Samedi 4 juillet 2020**		
Les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020.			

Pour les enseignants, la deuxième journée de pré-rentrée n'existe plus et s'est transformée au fil des temps en **deux demi-journées** (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

A cela s'ajoute le lundi de Pentecôte qui est un jour sans école dit "de solidarité". Les enseignants disposent ainsi de **120 heures** en dehors de la présence des élèves :
108h d'obligation de services
+ 6 h de journée de solidarité
+ 6 h selon les recommandations officielles
= 120 heures.

Ces 12 h qui viennent en plus des 108 h seront conservées afin de parer aux éventuelles réunions et temps de formation à mettre en œuvre au cours de l'année scolaire (évaluations nationales, exploitations et corrections, dédoublement des GS, enseignements des fondamentaux, classes à 24, scolarisation obligatoire,....).

Pour les équipes pédagogiques qui souhaitent se concerter le jeudi 29 août avant le jour de pré-rentrée, ce temps pourra être pris sur les conseils des maîtres dans le cadre des 108h.

Rappel : 108 h obligation de services
- 6 h de conseil d'école (2h / trimestre) - 36 h APC devant élèves : Aide aux élèves en difficultés - 48 h : o Conseil des maîtres o Conseil de cycles et intercycles o Relations avec les parents o Élaboration de dispositifs (PPRE, PPS, PAI) - 18 h de formation pour tous : o 6 h maths o 6 h français et maîtrise de la langue o 6 h fondamentaux interdisciplinaires Pour les directeurs d'école, 6 h peuvent être prélevées sur les 18 h pour des modules départementaux répondant à leurs autres préoccupations.

2. CIRCULAIRE DE RENTREE ET RESSOURCES

Le bulletin officiel du 29 mai 2019 présente la circulaire de la rentrée 2019 qui est consultable sur le site de la circonscription d'Andolsheim sous :
http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article415

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale nous fait part des attendus de fin d'année et de repères annuels de progression sous la forme de 27 documents parus au même BO du 29 mai 2019. Ces attendus de fin d'année, les repères de progression ainsi que les quatre documents de recommandations pédagogiques pour l'école maternelle sont des ressources utiles. Il est nécessaire pour chaque enseignant d'en avoir une bonne connaissance. Nous aurons à revenir sur ces documents en animations pédagogiques. Tout est lisible sur le lien ci-dessus.

3. AMENAGEMENT DE L'OBLIGATION D'ASSIDUITE POUR LES ELEVES DE PS - RENTREE 2019

Un courrier du Ministre précise les modalités d'organisation des après-midis pour les élèves de PS, dans l'attente de la promulgation de la loi et des décrets d'application.

La possibilité est donnée aux familles pour les élèves de PS de faire la sieste à domicile, sous la condition que cette demande soit expressément faite par écrit. La procédure suivante devra être respectée :

1. L'un ou l'autre des parents formule une demande d'aménagement à l'écrit à l'aide d'un des deux formulaires donnés.
2. Le directeur émet un avis par écrit sur la demande et la transmet à l'IEN.
3. L'IEN est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de la famille.

Cette procédure s'applique dès la rentrée de septembre 2019.

Afin de diffuser rapidement l'information aux familles, et, dans la mesure du possible, avant la fin de l'année scolaire, différents documents (circulaire, courrier type parents, formulaires de demande d'aménagement, synthèse de la procédure) vous sont fournis en annexe.

4. RENTREE EN MUSIQUE 2019

La 3éme édition de cet événement aura lieu lundi 2 septembre 2019 : le jour de la rentrée scolaire, l'ensemble des écoles, collèges et lycées est invité à accueillir les élèves en musique, moment propice pour créer un climat convivial et de confiance, favorable aux apprentissages ; il est souhaitable que les chorales et/ou les orchestres scolaires tiennent une part active dans ce temps d'accueil, qui peut aussi faire appel aux talents particuliers d'élèves ou de parents. Pour vous accompagner dans l'organisation de leur « Rentrée en musique », vous pouvez prendre contact avec la Délégation à l'éducation artistique et à l'action culturelle du Rectorat de Strasbourg.

•Page dédiée : eduscol.education.fr/rentree-en-musique

•Référent académique : Peggy Gattoni, DAAC : peggy.gattoni(at)ac-strasbourg.fr

5. SEMAINE DU GOÛT

La Semaine du goût aura lieu du 7 au 13 octobre 2019. Les Leçons de Goût sont dispensées par de nombreux professionnels, chefs cuisiniers, artisans boulangers, bouchers, fromagers, heureux de transmettre leur passion auprès des élèves des classes maternelles et primaires.

Les kits pédagogiques réalisés en partenariat avec l'INRA Dijon (Institut National de la Recherche Agronomique), dont disposent gratuitement les professionnels et les enseignants participant à la Semaine du Goût, ne présentent aucun caractère commercial, et sont disponibles à tous les enseignants qui s'inscrivent sur la plateforme www.legout.com.

•Pour s'inscrire aux leçons de goût avec vos classes maternelles et élémentaires, voici: https://www.legout.com/

6. MISSION LECTURE - ECRITURE

M. Franck Argast, chargé de mission lecture / écriture et de la coordination du Printemps de l'écriture 68, vous adresse un document utile pour les équipes pédagogiques qui permet de préparer au mieux les projets en lecture/écriture de la prochaine année scolaire :
- au recto : une fiche de synthèse présentant différentes actions identifiées ou coordonnées par la mission lecture/écriture pour le développement des parcours de lectrices/lecteurs et d'écrivain(e)s ainsi que les mises en lien possibles avec le projet d'école.
- au verso : des exemples de projets d'écriture pour l'année 2019/2020 (Concours aBéCéDaire, Printemps de l'écriture 2020, Opération Jouons La Carte de la Fraternité).

Il est disponible pour vous renseigner au 076 888 1257 ou sous Franck.Argast1@ac-strasbourg.fr .

7. RESSOURCES

➢ Nouveautés sur le site de circonscription

- L'école élémentaire de Neuf-Brisach s'est vu décerner le **prix européen Etwinning** de la citoyenneté. Une animation en ligne vous permet d'en savoir davantage : http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/
- **Enseigner la compréhension à partir de textes ou d'albums** : à partir de textes exploitables avec des élèves, des enseignants de la circonscription partagent une progression de situations d'apprentissage pour mieux comprendre les écrits entendus. http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article426
- Véronique Heinrich, maître E du RASED propose deux diaporamas sur **les difficultés en lecture au cycle 2 et au cycle 3**. Vous pouvez les découvrir sous http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article424

Grand merci à Steve Blazek, notre ERUN, pour ces mises en ligne rapides et pour la constitution des dossiers.

➢ Fiche pratique sur le handicap : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le handicap en une fiche envoyée par M. Lanciaux, enseignant-référent (voir en annexe).

Voilà, l'année scolaire 2018-2019 se termine et il est temps de se ressourcer, de prendre soin de soi et de sa famille, d'happer l'air et le vent, de près comme de loin.
Merci à toutes et à tous d'avoir été sur le pont au service de nos élèves ! Merci pour votre engagement et l'énergie dépensée ! Merci pour les projets menés et pour les parcours réussis !
Bel été, bonnes vacances !

*Les notes de service sont **obligatoirement lues et émargées** par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens … ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire, …) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.*

NOM	EMARGEMENT	NOM	EMARGEMENT

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Fabienne SCHLUND